

Chapitre II : Constitution de la société d'exercice libéral.

Mouvements Évangéliques

Témoins de Jéhovah

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 08/08/2004**Juridiction / Nature** DECRET**NOR / Numéro** SANP9201419D**URL Légifrance** <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006113070>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] La décision de refus d'inscription doit être motivée. Elle est notifiée, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à chacun des intéressés. [...]

[...] En cas d'interdiction temporaire d'exercer ou de dispenser des soins aux assurés sociaux, sauf à être exclu par les autres associés dans les conditions prévues à l'article 9 ci-dessus, l'intéressé conserve [...]

[...] libéral constituée pour l'exercice de l'une des professions visées au présent décret peut en être exclu : a) Lorsqu'il est frappé d'une sanction entraînant une interdiction d'exercice ou de dispenser des soins [...]

RÉFÉRENCE

DECRET SANP9201419D du 8 août 2004, « Chapitre II : Constitution de la société d'exercice libéral. ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000006113070> (consulté le 31 août 2026).